

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 649 / F.P.

Objet:
renegement.



Astrida, le 22 mars 1951.-

Monsieur le Commandant,

Comme suite à votre n°255/D.S.T. du 13/3/1951
j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe les contrats
de renegement des soldats Tshikangu, Adroake et Malaka.

Le Chef de Détachement,
P.O.

Monsieur le Commandant de la Cie en S.T.

à

K I G A L I.-